



| | |
|--|--|
|  |  |
| Délégation n° 8 | Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022 |
| Direction des Ressources Humaines | Domaine de compétence : 4-1 - Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale |
| <p>Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div data-bbox="181 741 531 1245" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 22/06/2022</p> <p>Membres présents : 25</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 4 puis 5</p> <p>Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35)</p> <p>Affiché le 27/05/2022</p> </div> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX Adjoints, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.</p> <p>Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET</p> <p>Objet : Création de postes au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer suite aux avancements de grade</p> | |
| Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint. | |
| Synthèse de la délibération : | Création de postes au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer suite aux avancements de grade |

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique et notamment l'article L 313-1 ;

Vu le tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que la Ville d'Étaples-sur-mer a toujours souhaité, en fonction de ses possibilités budgétaires, mettre à disposition des structures communales, du personnel compétent pour un meilleur fonctionnement,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De créer au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer, à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- **1 poste permanent** à temps complet dans le grade d'Attaché Hors Classe.

Filière : Administrative

Catégorie : A

Cadre d'emploi : Attaché territorial

Grade : Attaché Hors Classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

- **1 poste permanent** à temps complet dans le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe.

Filière : Administrative

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial

Grade : Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe

Ancien effectif : 17

Nouvel effectif : 18

- **1 poste permanent** à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe

Filière : Technique

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial

- **Grade :** Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe

Ancien effectif : 14

Nouvel effectif : 15

- **1 poste permanent** à temps complet dans le grade d'Assistant de Conservation Principal de 2^{ème} Classe

Filière : Culturelle

Catégorie : B

Cadre d'emploi : Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques

Grade : Assistant de Conservation Principal de 2^{ème} Classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

- **1 poste permanent** à temps complet dans le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} Classe

Filière : Culturelle

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoint Territorial du Patrimoine

Grade : Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} Classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

- **1 poste permanent** à temps non complet dans le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe (28 heures par semaine),

Filière : Sociale

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

Grade : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1^{ère} Classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer au Chapitre 012 « Charges de personnels, frais assimilés ».

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 05 Juillet 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

